



## **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

**GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE D'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC)**

**Trente-cinquième réunion du Groupe de Travail Biodiversité  
Afrique Centrale (GTBAC-35) de la COMIFAC  
N'Djamena, Tchad, du 24 au 28 avril 2023**

---

# **COMMUNIQUÉ FINAL DES TRAVAUX DE LA 35<sup>ème</sup> RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ D'AFRIQUE CENTRALE (GTBAC-35)**

**N'Djamena, du 24 au 28 avril 2023**

## **Introduction**

Le Groupe de Travail Biodiversité d’Afrique Centrale a tenu sa trente-cinquième réunion (GTBAC-35), du 24 au 28 avril 2023 à N’Djamena, République du Tchad. Les assises, organisées par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) avec l’appui technique et financier du projet GIZ d’appui à la COMIFAC, ont rassemblé les membres du GTBAC à savoir les Points focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et du Protocole de Nagoya sur l’Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) des pays de l’espace COMIFAC suivants : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, RCA, RDC, Sao Tomé et Príncipe, et Tchad. Les membres du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les personnes ressources, les délégués des partenaires au développement et les membres des organisations de la Société Civile dont le REFADD, le REPALEAC, le REPAR et le REJEFAC ont aussi pris part à cette rencontre.

L’objectif principal assigné au GTBAC-35 était de faire le décryptage des décisions prises lors de la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique (CoP15 CDB), de la dixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena (CoP-MoP10) et de la quatrième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya (CoP-MoP4).

Plus spécifiquement, il s’est agi de (d’) :

1. s’approprier les résultats des travaux de la CoP15 et les réunions connexes ;
2. analyser les différentes décisions et identifier les activités à mener pour leur mise en œuvre ;
3. faire l’état des lieux du processus de révision des Stratégies et Plans d’Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) ;
4. faire le point sur les différentes réunions programmées aux niveaux international et régional.

Cette réunion a été modérée par Monsieur AHMAT ABAYA, Pilote du GTBAC et Point focal de la CDB du Tchad, appuyé par Monsieur MADZOU MOUKILI de la République du Congo, personne ressource du GTBAC. Le rapportage a été assuré par Monsieur Daniel MUKUBI de la République Démocratique du Congo (RDC) et Monsieur Alphonse FOFO de la République du Burundi.

### **1. Cérémonie d’ouverture**

La cérémonie d’ouverture a été ponctuée par quatre (04) allocutions :

- Le mot circonstanciel du Pilote du GTBAC ;
- le mot du Représentant de la GIZ ;
- l’allocution du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ; et
- le discours d’ouverture de Madame la Secrétaire Générale Adjointe du Ministère en charge de l’Environnement, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l’Environnement, de la Pêche et du Développement Durable du Tchad.

Monsieur AHMAT ABAYA, Pilote du GTBAC et Point Focal CDB du Tchad a rappelé qu'après Montréal, les Etats de la sous-région sont réunis à N'Djamena pour faire le point sur la CoP15 CDB et les réunions connexes. Il est revenu sur les objectifs de ces assises qui doivent constituer un jalon dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal. Avant de clore son propos, il a invité les participants à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Lucien DZONO, qui fut Point Focal du Protocole de Cartagena.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Victor Hervé EFFA, représentant du Directeur du Programme GIZ gestion durable des forêts du Bassin du Congo, a rappelé qu'il convient d'inverser la tendance de perte de la biodiversité à travers des actions urgentes et de grand impact. Il a souligné qu'il est temps de bien planifier la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal. Pour clore, il a paraphrasé le Directeur du PNUD sur les résultats de la CoP15 CDB, qui avait souligné que la biodiversité est interconnectée, entrelacée et indivisible avec l'humain, et qu'il n'y aurait pas de développement sans biodiversité. Il a conclu en renouvelant l'engagement de la GIZ à appuyer la COMIFAC.

Pour sa part, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Hervé Martial MAIDOU a remercié les autorités Tchadiennes pour avoir accepté la tenue du GTBAC-35 à N'Djamena. Ensuite, il a souhaité la bienvenue aux participants et salué à sa juste valeur la présence de Madame la Secrétaire Générale Adjointe du Ministère en charge de l'Environnement du Tchad représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable. Aussi a-t-il félicité le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale qui est l'un des groupes de la COMIFAC qui évolue à merveille et qui maintient la performance ayant permis la participation efficace de la sous-région à la CoP15 CDB et ses réunions connexes. A cet effet, il a exprimé sa gratitude au Tchad pour le pilotage du GTBAC depuis un peu plus de deux ans. Il a conclu son mot en remerciant vivement le Programme GIZ d'appui à la COMIFAC et en souhaitant que la réunion soit caractérisée par de fructueux échanges.

Le discours d'ouverture a été prononcé par Madame la Secrétaire Générale Adjointe, représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable du Tchad. Elle a remercié la COMIFAC pour avoir porté son choix sur le Tchad afin d'héberger le GTBAC-35. Elle a souligné que les négociations n'étaient pas faciles à Montréal, et que les pays de la sous-région éprouvent déjà des difficultés de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal suite à l'insuffisance des ressources financières adéquates. Exprimant sa gratitude envers la COMIFAC et la GIZ, elle a souhaité des fructueux échanges au cours de ces assises. Sur ce, elle a déclaré ouverts les travaux de GTBAC-35.

Par la suite, un tour de table a été organisé pour la présentation des participants. Le modérateur a présenté les objectifs et les résultats attendus de l'atelier. Les participants ont ainsi adopté l'ordre du jour et l'agenda de la réunion. La Cérémonie d'ouverture a été clôturée par la photo de famille.

## **2. Comptes rendus de la participation de la COMIFAC et de ses pays membres à la CoP15 CDB et les réunions connexes**

À l'entame de ce point, au nom de tous les participants, Madame Prudence Galega ancienne Pilote du GTBAC, a accueilli les délégués de l'Angola dans la famille GTBAC et les a invités à être dynamiques. Afin de leurs permettre de comprendre les missions du GTBAC, Monsieur Valérie TCHUANTE, Expert en Suivi-évaluation de la COMIFAC, a présenté les missions du GTBAC. Il a aussi présenté l'état de mise en œuvre des recommandations du GTBAC-34.

À son tour, le délégué de l'Angola a remercié vivement la COMIFAC, le GTBAC et le Tchad pour l'accueil chaleureux réservé à sa délégation. Il a ensuite présenté les efforts fournis au niveau national pour mettre en œuvre la CDB et ses Protocoles, en soulignant que l'Angola est Partie à la CDB depuis 1998, au Protocole de Cartagena depuis 2009 et au Protocole de Nagoya depuis 2017. Toutefois, l'Angola n'a pas encore ratifié le Protocole additionnel de Nagoya Kuala-Lumpur sur la responsabilité et la réparation des risques biotechnologiques. À présent, l'Angola a déjà élaboré deux documents des SPANB (2007-2012, et 2019-2025) ; ce dernier devant faire l'objet de révision pour intégration des aspects relatifs au Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Depuis son adhésion à la CDB, l'Angola soumet régulièrement les rapports nationaux, mais connaît un retard en ce qui concerne les rapports nationaux relatifs au Protocole de Cartagena. Cependant, l'Etat prend des mesures institutionnelles et met en place le Cadre légal pour faciliter la mise en œuvre de la CDB et de ses Protocoles. Il a terminé par soulever les défis auxquels le pays fait face dans la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles.

Après l'Angola, les Points Focaux CDB d'autres pays de l'espace COMIFAC, ont tour à tour pris la parole pour présenter la manière dont ils ont participé à la CoP15 CDB et ses réunions connexes. Ils ont chacun exposé sur les réunions préparatoires organisées au niveau national, la constitution des délégations, les activités organisées en marge de la CoP15, les difficultés rencontrées et les leçons apprises. Parmi les défis soulevés, il convient de mentionner l'insuffisance des moyens financiers, les difficultés liées à l'obtention du visa, la faible représentation des pays de l'espace COMIFAC, la faible collaboration et la communication insuffisante entre les pays de la sous-région.

Eu égard à ces différentes interventions, les personnes ressources du GTBAC sont intervenues pour fournir des observations, des commentaires et surtout des recommandations. Ils ont ainsi donné des orientations pertinentes aux Points Focaux, et proposé des pistes de solution aux différents problèmes soulevés.

Par la suite, Monsieur Valérie TCHUANTE et Madame Louissette NGO YEBEL, respectivement Expert en Suivi-Evaluation et chargée de communication de la COMIFAC, ont présenté la participation de la COMIFAC à la CoP15 et aux réunions connexes. Dans leur présentation, ils ont rappelé le contexte de l'organisation de la CoP15 CDB, les activités menées par cette organisation sous-régionale dans les négociations avant, pendant et après la CoP15 CDB, le dispositif de communication mis en place dans le pavillon COMIFAC au Palais des Congrès de Montréal, les leçons tirées et les défis rencontrés. Pour clore la présentation, ils ont émis quelques recommandations.

### 3. Questions nécessitant un examen approfondi

Cette session a été ponctuée par : la présentation des résultats de la CoP15 CDB et les réunions connexes, le décryptage des décisions de la CoP15 CDB et ses réunions connexes, l'état des lieux des activités liées au processus de révision des SPANB, les enjeux des échéances futures de la mise en œuvre du Cadre mondial et les questions relatives à la préparation de la participation des pays de l'espace COMIFAC à la CoP15.3 de la CDB et d'autres événements tels que les réunions des comités consultatifs et des groupes de travail mis en place, ainsi que ceux se rapportant aux organes subsidiaires de la Convention, ont été évoquées.

En ce qui concerne la présentation des résultats de la CoP15 CDB et des réunions connexes, Monsieur Nicky KINGUNIA, Point Focal CDB de la RDC, a indiqué que le principal enjeu de la CoP15 CDB était l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, avec les décisions d'appui à sa mise en œuvre, dont : la décision 15/5 portant sur le cadre de suivi du Cadre mondial ; la décision 15/6 relative au mécanisme de planification, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen ; la décision 15/7 se rapportant à la mobilisation des ressources, la décision 15/8 axée sur le renforcement et développement des capacités et la coopération technique et scientifique ; et la décision 15/9 concernant l'Information de Séquençage Numérique sur les ressources génétiques (ISN). Il a souligné que des comités consultatifs et des groupes de travail ont été mis en place pour approfondir les discussions sur certains points qui n'ont pas été épuisés ou sur lesquels il n'y a pas eu de consensus en marge de la CoP15 CDB, et dont les résultats seront présentés à la CoP16 qui se tiendra au deuxième trimestre de l'année 2024, en Turquie.

Monsieur Rigobert NTEP, Point Focal du Protocole de Cartagena du Cameroun, a présenté les 14 décisions adoptées pendant la dixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CoP-MoP10). Cinq (5) ont été jugées prioritaires pour la sous-région. Il a rappelé la nécessité pour les Etats qui ne l'ont pas encore fait, de désigner les Points Focaux du Protocole de Cartagena, du Centre d'échange d'informations sur la prévention des risques biotechnologique (BCH), et ceux chargés des notifications d'urgence, conformément à l'article 17 du Protocole. Aussi a-t-il souligné la nécessité de toujours remplir l'obligation de soumettre les rapports.

Il a ensuite abordé simultanément deux décisions interconnectées, dont celle liée au plan de mise en œuvre et celle relative au plan de renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Les deux plans ont été adoptés après d'âpres débats. Les informations fournies par chaque pays dans le 4<sup>ème</sup> rapport serviront de base pour l'évaluation des efforts de mise en œuvre, a-t-il martelé.

Revenant sur l'article 35 du Protocole de Cartagena, qui aborde la question de l'évaluation et de la revue de l'efficacité ainsi que l'évaluation finale du plan stratégique du Protocole pour la période 2011-2020, il a invité les pays de l'espace COMIFAC à mettre un accent particulier sur la décision y relative, et de mettre en œuvre les recommandations qui y sont émises. Il a terminé en rappelant l'article 33 qui fait allusion au suivi et à la reddition des comptes. Il a révélé que seuls 135 pays avaient soumis leurs rapports à date, invitant ainsi ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'y conformer.

Par ailleurs, Madame Prudence GALEGA, personne ressource du GTBAC, est intervenue en précisant que 34 décisions ont été prises par la CoP15 CDB, parmi lesquelles celles reprenant les grandes préoccupations de l’Afrique en général, et de l’Afrique Centrale en particulier. Elle a rappelé les décisions extrêmement importantes pour la sous-région, et demandé aux Etats de veiller scrupuleusement à leur mise en œuvre. Elle a ensuite porté à la connaissance des participants que le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal comporte 4 objectifs et 23 cibles pour guider les pays dans l’actualisation de leurs Stratégies et Plans d’Actions Nationaux de la Biodiversité. Au sujet de la mobilisation des ressources, sur laquelle la sous-région a particulièrement haussé le ton à Montréal, elle a annoncé que deux approches ont été retenues, dont une stratégie intermédiaire qui court jusqu’à la CoP16, et une stratégie à long terme dont les modalités d’opérationnalisation seront définies à la CoP16 CDB. Elle a chuté en formulant des recommandations.

Agissant en tant que personne ressource du GTBAC, Monsieur Daniel MUKUBI de la RDC est intervenu à ce niveau pour insister sur le fait que la CoP15 est clôturée, mais partiellement. Les comités consultatifs et les groupes de travail mis en place constituent une heureuse opportunité pour les pays de l’espace COMIFAC de poursuivre les négociations, et de défendre valablement les intérêts de la sous-région. Il a rappelé les Etats qu’il n’y a pas assez de temps, et que l’heure est à la mobilisation des énergies au niveau national pour actualiser les SPANB afin de bien se préparer à la CoP16, et élaborer les septièmes rapports nationaux sur la biodiversité.

Pour sa part, Madame PASSINEME Reki Victoria, Point Focal du Protocole de Nagoya de la République Centre Africaine a rendu compte des résultats de la quatrième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l’Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation. Ainsi, elle a révélé que 12 décisions ont été prises par la CoP-MoP4, mais que trois d’entre elles nécessitent encore des discussions approfondies. Il s’agit de la décision sur les instruments internationaux spécialisés en matière d’APA, celle sur le mécanisme multilatéral de partage des avantages, et la coopération avec d’autres instruments internationaux sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

Quant au décryptage des décisions de la CoP15 CDB, Monsieur AHMAT ABAYA, Point Focal CDB du Tchad et Pilote du GTBAC, a présenté les Termes de Référence pour les travaux en groupes. Les groupes ont été invités à passer en revue les décisions et à remplir la matrice conçue en vue d’identifier les activités à mener, tout en précisant les indicateurs de performance, les responsables ainsi que les chronogrammes desdites activités. A cet effet, trois groupes de travail ont été constitués : le premier pour traiter des décisions prises par la CoP15 CDB, le deuxième pour examiner les décisions prises par la CoP-MoP10 et le troisième pour analyser les décisions prises par la CoP-MoP4.

S’agissant de l’état des lieux des activités liées au processus de révision des SPANB, les pays ont tour à tour présenté la situation au niveau national. Des exposés des pays, il est ressorti que tous les pays de la sous-région ont déjà transmis la lettre d’endossement, excepté Sao Tomé et Principe dont la précision n’a pas été donnée. Les pays comme le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RDC, la RCA et le Tchad ont déjà mené un certain nombre d’activités préparatoires pour la révision des SPANB. L’Angola a mené peu d’activités tandis que le Burundi et la

Guinée Equatoriale n'ont mené aucune autre activité préparatoire à ce jour. Quant à Sao Tomé et Príncipe, la situation sur le processus de révision des SPANB et sur l'élaboration du 7<sup>ème</sup> rapport est encore inconnue. Bien plus, aucun pays de l'espace COMIFAC n'a encore reçu le financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour démarrer ces activités attendues à la COP-16, en 2024.

#### **4. Questions diverses**

Les questions diverses ont notamment concerné la communication de Monsieur Victor Hervé EFFA, Représentant de la GIZ, qui a fait la présentation du nouveau projet GIZ appui régional à la COMIFAC. Il a circonscrit ce projet qui est l'un des cinq modules techniques du Programme de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo. Il a informé les participants que le projet a démarré depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022, et sera clôturé en octobre 2025. Il est également revenu sur l'objectif global du projet, qui est celui d'appuyer la COMIFAC dans son autonomisation financière, à travers quatre volets à savoir : l'appui institutionnel et organisationnel de la COMIFAC, le renforcement de la diplomatie environnementale de la COMIFAC, l'amélioration de l'offre en formation professionnelle et l'appui à la communication de la COMIFAC. Il a chuté par mentionner les indicateurs d'objectifs et des résultats.

Les Points focaux ont également fait le point sur l'état d'avancement de la préparation de la journée internationale de la biodiversité. Le Cameroun a invité la COMIFAC à participer à l'évènement que le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) organisera à cet effet le 26 mai 2023 dans une banlieue de Yaoundé où la COMIFAC aura droit à un stand offert par le MINEPDED.

La feuille de route 2023 a été élaborée et adoptée. Au terme de l'ensemble des échanges, les recommandations suivantes ont été émises :

#### **Aux Etats**

1. d'impliquer toutes les parties prenantes dans les différentes activités organisées au niveau national en rapport avec la biodiversité ;
2. de mobiliser les ressources internes, en inscrivant la biodiversité dans les budgets nationaux ;
3. d'organiser une table ronde avec les partenaires techniques et financiers pour les amener à soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming Montréal ;
4. d'intégrer les priorités du plan de convergence de la COMIFAC dans le processus de révision des SPANB ;
5. de faire le lobbying pour mobiliser les ressources et chercher les financements longterm avant l'organisation des réunions sous-régionales, régionales et internationales ;
6. de prendre part activement aux réunions virtuelles et hybrides organisées au niveau international, et défendre valablement les intérêts de la sous-région ;
7. de saisir les opportunités qui s'offrent pour réitérer la demande de création d'un fonds spécial dédié à la biodiversité, additionnel et complémentaire au FEM ;
8. d'utiliser de manière systématique les documents des positions communes et de veiller à leur prise en compte lors des négociations ;

9. de restituer les conclusions des CoP auprès des décideurs et autres parties prenantes pour les mettre au courant des décisions prises ;
10. de procéder à la révision des SPANB le plus rapidement possible, et de rendre disponible le document avant la CoP16 CDB.

### **à la COMIFAC**

1. de prendre en compte le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal dans la révision du Plan de convergence de la COMIFAC ;
2. d'élaborer un guide sous-régional de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la CoP15 CDB ;
3. d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à la nécessité d'adhérer au Protocole de Cartagena et son Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur ;
4. de veiller à la multidisciplinarité et à la bonne qualité des membres des délégations qui représentent les pays aux différentes réunions programmées aux niveaux sous-régional, régional et international.

Fait à N'Djamena, le 28 avril 2023

**Les Participants.**